

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT PUY DES FOURCHES-VEZERE

DEL – 2026 -038

Compétence « Production »

Nombre de membres :

- en exercice : 27
- présents : 21
- votants : 21
(dont 0 pouvoir)

L'an Deux mil vingt-six le trente septembre à 18h, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Bureaux du Syndicat ZA La Geneste commune de NAVES, sous la présidence de Monsieur **Ubald CHENOU, Président du Syndicat.**

PRESENTS : M CHEZE, M ALVES, M CHENOU, M RAVIER (suppléant) Mme HEIDERICH, M CHANTALAT, M CHAMBAUD, M ORLIANGES, M BUCHERAUD, M BASSALER, M COLOMBIER-LEYRAT, Mme DUMAS, Mme NAVES LAUBY, M PLAS, M TURLIER, M MOULY, M LASCAUX, M ROUANNE (suppléant), Mme CHAMBRAS, M FILLATRE, Mme CHAUFFOUR

EXCUSES : M LABBAT, M MEYRIGNAC, M LONGY, M VAUR, M CHANAT, Mme BOUILHAC, M SOULIER, M MOUSSOUR

Secrétaire de Séance : Mme NAVES-LAUBY

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION DE VENTE ET D'ACHAT D'EAU ENTRE LE SYNDICAT ET LA COMMUNE D'EGLETONS

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet global de restructuration de la ressource du secteur de *La Montane* par la station des Carderies (Projet Vézère) qui a également permis la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune d'Egletons.

La vente d'eau par le Syndicat à la commune d'Egletons doit être formalisée par la conclusion d'une convention ayant pour objet d'acter la vente et l'achat d'eau entre les parties et d'en définir les modalités techniques, administratives et financières.

Le projet de convention est présenté aux membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité:

- Approuve la proposition de convention de vente et d'achat d'eau entre le Syndicat et la commune d'Egletons joint à la présente délibération.
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de vente et d'achat d'eau entre le Syndicat et la commune d'Egletons et tout document lié à son application.
- Indique que les recettes afférentes à la convention seront inscrites à la section de fonctionnement du budget Production.

FAIT ET DELIBERE A NAVES, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Ubald CHENOU



Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du/...../..... et de la publication en date du/...../.....